

ETAT RECAPITULATIF DES COTISATIONS 2009

Certaines dépenses peuvent être admises en déduction de votre contribution au plan de formation.

C'est le cas de **la part formation continue de la CCI**.

Le montant déductible est obtenu en appliquant à la "contribution totale pour frais de CCI" figurant sur l'avis d'imposition de la taxe professionnelle le seul taux affecté à la formation continue et figurant dans le tableau ci-dessous.

DEPARTEMENTS	CCI	Taux Formation Continue 2009
NORD	AVESNES S/HELPE	4.81%
NORD	CAMBRAI	3.20%
NORD	DUNKERQUE	3.69%
NORD	GRAND LILLE (ARMENTIERES – LILLE – DOUAI – ST OMER)	2.83%
NORD	VALENCIENNES	18%
PAS DE CALAIS	ARRAS	0.66%
PAS DE CALAIS	BETHUNE	0.16%
PAS DE CALAIS	BOULOGNE S/MER-MONTREUIL	0.11%
PAS DE CALAIS	CALAIS	0.92%
PAS DE CALAIS	LENS	0.06%
PAS DE CALAIS	ST OMER/ST POL	NC

NC : NON CONNU A CE JOUR